



ÉVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTÉ DU PROJET DES ILES DE MARS – OLYMPIADES / LE PONT-DE-CLAIX

**La santé, une priorité pour les projets de requalification
urbaine de la métropole grenobloise**

OCTOBRE 2020

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	6
UNE EVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTE COPRODUITE AVEC LES ACTEURS DU PROJET.....	11
Méthodologie	11
Bilan des ateliers thématiques.....	13
1. Des espaces publics transformés	13
2. Un pôle petite enfance exemplaire	16
3. Des bailleurs mobilisés pour améliorer les conditions de vie des habitants	20
4. Le site de l'ancien collège	22
RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES	24
ANNEXE : DETAIL DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EIS	34

PRÉAMBULE

L'Évaluation d'impact sur la santé (EIS), une démarche transversale et participative pour placer la santé au cœur du projet urbain

Pour répondre à un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS), Grenoble-Alpes Métropole a récemment mené **deux EIS sur deux projets de transformation du territoire** : le nouveau projet de renouvellement urbain ANRU des Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles et celui des Îles de Mars-Olympiades (IDMO) au Pont-De-Claix.

La Métropole a fait appel à l'observatoire régional de la santé (ORS), opérateur santé reconnu sur ce type de démarche, pour mener la première et à l'Agence, acteur majeur de la fabrication du territoire de la région grenobloise pour réaliser l'EIS des îles de Mars Olympiades. Deux acteurs qui travaillent déjà ensemble au rapprochement entre santé et urbanisme à travers la mise en œuvre du Programme régionale santé environnement (PRSE3) piloté par l'Agence régionale de santé (ARS).

L'EIS, une démarche participative pour une meilleure prise en compte de la santé par l'ensemble de parties prenantes du projet de renouvellement urbain

Les EIS sont un des leviers majeurs de la promotion de la santé dans le champ de l'urbanisme, l'enjeu étant de développer une culture commune locale et d'inciter, par cette thématique, au décloisonnement de l'ensemble des acteurs qui contribuent à la fabrication du territoire. La méthodologie des EIS a été définie comme « une combinaison de procédures, de méthodes par lesquelles une politique, un programme ou un projet peut être jugé quant à ses effets sur la santé de la population et la distribution de ces effets à l'intérieur de la population ». Dans le cadre de l'évaluation d'un projet urbain, l'enjeu d'une EIS est de repérer les effets potentiellement négatifs du projet sur la santé des populations et de maximiser les effets positifs. **Elle repose sur une approche positive de la santé qui associe la réduction des risques et la promotion de la santé en s'appuyant sur la définition de l'OMS (1946) « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement à une absence de maladie ou d'infirmité ».**

La santé met au défi les collectivités de redéfinir des politiques publiques qui soient plus transversales et réactives en cas de crise majeure mais qui savent également articuler le court terme du quotidien des habitants, notamment les plus vulnérables, et le long terme de la prévention. Certaines collectivités ont été précurseurs en inscrivant leur action dans le cadre du développement durable, en élaborant un contrat local de santé (CLS) ou en mettant en œuvre un conseil local de santé mentale (CLSM) comme Le Pont-De-Claix, en partenariat avec Echirolles. Elles ont plus que jamais légitimité à être des maillons essentiels à la mise en place des politiques territoriales de santé publique. Si la rénovation urbaine peut être un levier aux problématiques sociales, elle peut aussi l'être pour l'ensemble des problématiques de santé. Ce que l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) des opérations de renouvellement urbain du Pont-De-Claix a mis en évidence, ce sont les nombreuses interactions possibles entre santé et urbanisme. Ainsi le diagnostic santé a pointé que des améliorations du cadre de vie étaient possibles grâce à une plus importante coopération des acteurs de l'aménagement. De même, le projet urbain a révélé aux bailleurs des problématiques de santé mentale exacerbées pendant la phase chantier.

Intégrer la santé dans les projets urbains portés par les collectivités reste complexe. Les EIS apparaissent à l'échelle internationale et locale comme des outils efficaces pour faire émerger sur le terrain les conditions de cette intégration et ouvre ainsi un nouveau champ d'innovation dans les politiques publiques urbaines.

Si elle a été menée sur un temps court (6 mois) et a été lancée parfois en aval de la programmation de certains aménagements, l'EIS des Îles de Mars Olympiades a été l'opportunité d'échanger avec les acteurs locaux sur les bonnes pratiques, parfois inconscientes, de prise en compte de la santé. Cette prise en compte peut s'exprimer dans le processus de conception du projet urbain comme dans la gestion au long court des espaces bâtis et des espaces publics.

L'Agence mobilisée pour un urbanisme favorable à la santé

Si la santé des individus dépend pour une très grande part (80%) de facteurs qui ne relèvent pas du système de soins, de l'âge ou de l'hérédité ; les conditions de vie et la qualité de l'environnement des populations sont en revanche des déterminants majeurs sur lesquels les acteurs du territoire peuvent agir.

La protection de la santé et du bien-être était un des huit enjeux prioritaires identifiés par les élus pour le projet d'Agence 2015-2020. Pour donner suite à cette attente et développer le partenariat avec l'ARS à l'échelle régionale et locale, l'Agence a engagé ces dernières années un travail méthodologique exploratoire autour de la thématique de la santé avec les collectivités motivées de son territoire.

Ce travail a permis la structuration interne d'une expertise transversale en matière d'urbanisme favorable à la santé comme en témoigne les expérimentations en cours de l'action 17 du PRSE3 en partenariat avec les agences du réseau Urba4 et la mise en œuvre de sa première évaluation d'impact sur la santé (EIS) sur le projet de renouvellement urbain des Îles de Mars – Olympiades au Pont-De-Claix à la demande du service Cohésion sociale de la Métropole.

Cette évaluation s'est appuyée sur les quatre atouts fondamentaux de l'Agence : sa capacité d'observation (cohésion sociale, habitat, environnement, organisation territoriale...), son expertise sur les questions environnementales en lien avec la santé, sa maîtrise des outils des politiques publiques à l'œuvre sur les territoires (PLH, PDU, PLUI, PCAET, SCOT, etc.) et sa connaissance des processus de fabrication de la ville (projet urbain, opération de revitalisation des territoires...).



Les Îles de Mars-Olympiades, une population fragile, un contexte urbain en pleine transformation

En quelques chiffres

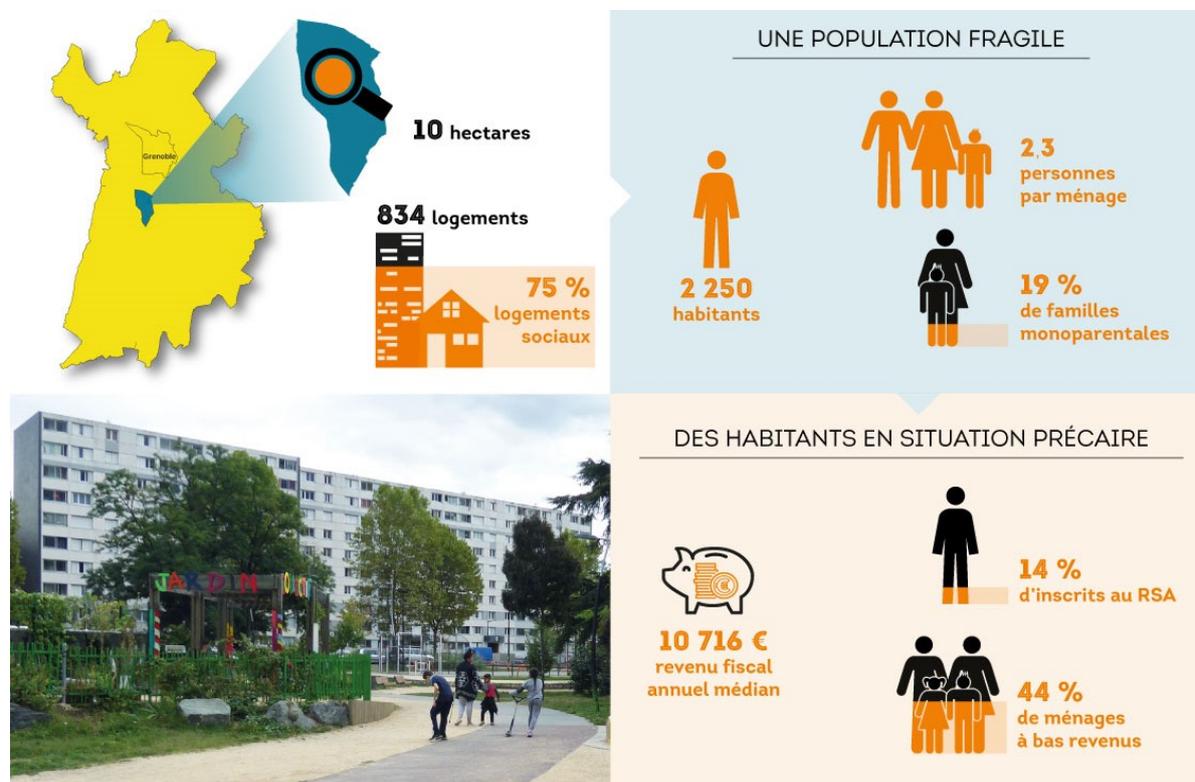


Illustration Agence, septembre 2020

Les IDMO sont situés à l'ouest de la Ville du Pont-de-Claix, entre le centre-ville et le nord de la commune en cours de transformation dans le cadre du projet urbain des Minotiers (la construction de 2000 logements sur près de 25 ha, l'extension d'une ligne de tram, la création d'un pôle gare multimodal, la création d'un pôle de culture scientifique ...).

Le diagnostic socio-sanitaire mené par l'Agence, mobilisant son pôle observation et l'exploitation de données ORS publiques, a permis d'explicitier les enjeux santé pour la population des IDMO et de comparer leur situation à celle de la population du Pont-De-Claix, de la Métropole ou des autres quartiers politiques de la ville du territoire. La Ville du Pont-De-Claix présente l'indice de défaveur sociale le plus important de la Métropole. Cela s'explique notamment par un faible revenu médian par unité de consommation et une part d'ouvriers dans la population active encore très importante (27 % contre 16 % à l'échelle de la Métropole)¹.

Les IDMO ont une superficie de près de 10 ha et accueille 2250 habitants dont une partie en situation précaire avec 14 % d'inscrits au RSA, 44% de ménages à bas revenus et un revenu fiscal annuel médian plus faible que celui de la commune (10716 euros)². La part des bénéficiaires de la CMUC est de 22 %, ce qui est supérieur à celle de la commune, mais qui est l'une des plus faibles parmi celles des quartiers politiques de la ville de la Métropole. Or les populations précaires sont les premières touchées par les

¹ INSEE, 2015

² INSEE, 2015

inégalités sociales de santé : renoncement aux soins, à une alimentation saine, aux loisirs, détresse psychologique, dépression...

La population des Îles de Mars est plutôt jeune, légèrement touchée par le vieillissement. Elle est peu diplômée et souvent en situation de décrochage scolaire plus susceptible de rencontrer des difficultés pour trouver un emploi et de développer des problèmes de santé par la suite. On trouve une taille moyenne des ménages plus importante (2,3 de personnes/ménage) que dans le cœur métropolitain et une part de familles monoparentales très importante (19 % à l'échelle de L'IRIS)³. Près de 170 familles sont monoparentales et le plus souvent il s'agit d'une femme. Selon l'analyse des besoins sociaux (ABS) de la commune, le quartier présente la plus forte concentration d'enfants de moins de trois ans. Sur le plan sanitaire, le recours aux soins est plus satisfaisant sur le quartier que sur d'autres QPV, en revanche le faible taux de patients sous antidépresseurs laisse supposer un phénomène important de non-recours aux soins concernant la santé mentale.

Les habitants des IDMO sont particulièrement touchés par le diabète, notamment les femmes, et par l'hypertension artérielle. Plusieurs déterminants peuvent avoir un impact sur ces pathologies : la sédentarité, l'alimentation, les addictions... Le taux de patients sous antiasthmatique est plus élevé que celui de la Métropole mais plutôt bas en comparaison avec les autres quartiers politiques de la Ville de la Métropole.

Sur un plan environnemental, ce quartier est situé à proximité de l'A480 et de la route départementale D269D qui dessert la plateforme chimique. Malgré ce contexte, il n'est pas plus touché par la pollution de l'air que le reste du cœur métropolitain et très marginalement par une nuisance sonore liée à la route départementale. Cette analyse pourrait être complétée par des mesures de qualité de l'air et de bruit plus précises sur les bâtiments situés au nord du périmètre, les plus proches de la départementale. Malgré les travaux menés pour une meilleure intégration urbaine, le quartier est sur le plan de la forme urbaine fermé sur lui-même avec des barres, des copropriétés privées et le tènement de l'ancien collège, aujourd'hui fermé, infranchissables.

Consciente des enjeux de santé pour sa population, la Ville a mis en place des dispositifs spécifiques comme la référente santé qui accueille les habitants qui ont besoin d'un accompagnement pour accéder aux soins (dossier CMUC, prise de rendez-vous chez un professionnel de santé...). Ses permanences sont situées au CCAS à proximité du quartier. Cette offre vient compléter celle du Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) qui accompagne les jeunes du quartier dans l'éducation à la sexualité et anime un important volet de prévention.

La Protection maternelle et infantile (PMI), gérée par le Département, est localisée aux abords immédiats du quartier et assure l'accueil des jeunes parents et un suivi gratuit des enfants jusqu'à l'âge de 3 ans. Il n'y a pas de pédiatre sur la commune, peu de médecins généralistes et spécialistes. Les parents se rendent à un cabinet à Claix ou se tournent souvent vers SOS médecin.

Le quartier est également doté d'un nombre très important d'équipements le long de l'Avenue Victor Hugo, qui constitue une véritable ligne de vie très appréciée des habitants. Ils y trouvent deux groupes scolaires, un pôle de loisirs pour les adolescents, deux gymnases, une maison de l'enfance, un amphithéâtre et une bibliothèque.

Enfin, au sud du quartier, la maison de l'habitant constitue un lieu ressource pour leur vie quotidienne avec notamment une permanence des bailleurs et la mission politique de la ville et démocratie locale, qui a accompagné l'Agence dans la mise en œuvre de l'EIS. Ce bâtiment accueille également le centre de ressources métropolitain de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).

³ INSEE, 2015

L'ensemble de ses ressources de proximité, sa desserte en transport en commun, sa petite échelle, en font un quartier apprécié de ces habitants comme le révèle l'enquête annuelle sur la vie quotidienne des habitants menée par la Métropole. Parmi les éléments relevés par les habitants dans le cadre de cette enquête : une grande satisfaction vis-à-vis du projet urbain en cours.

Le projet urbain : une opportunité à saisir pour améliorer la santé des habitants

Le projet urbain, porté par la Ville en partenariat avec la Métropole, les bailleurs et la Région Auvergne-Rhône Alpes, s'inscrit en continuité d'une réflexion urbaine qui a débuté dans les années 2010 et qui a d'ores et déjà porté ses fruits par le décloisonnement des tènements des îles de Mars et des Olympiades et des premiers réaménagements d'espaces publics. Ces premières actions ont été élaborées dans le cadre d'une concertation très poussée. C'est dans cette philosophie que le projet urbain en cours (2018-2020) a été conçu, avec de très nombreuses réunions d'informations, la création d'une maquette pour aider à la compréhension des scénarios d'aménagement et un travail spécifique avec le maître d'œuvre des espaces publics. Ce travail de médiation s'est également décliné à l'échelle des aménagements des multiples aires de jeux et mobiliers urbains situés au pied des immeubles. Ces dispositifs de concertation ont nécessité un engagement très important de la part des services et des acteurs du projet urbain qui prévoit d'agir sur 4 leviers de transformation : les espaces publics, la création d'un pôle petite enfance, la réhabilitation du parc de logements et la valorisation de la friche de l'ancien collège. L'EIS débute quand le projet urbain est à mi-chemin avec un chantier encore très présent dans le quotidien de tous. L'évaluation a porté sur les étapes suivantes du projet et notamment sur l'accompagnement à l'usage des nouveaux dispositifs et équipements proposés, favorables à la santé des habitants, sur les enjeux d'insertion urbaine du futur pôle petite enfance et sur les orientations programmatiques en cours de définition sur la friche de l'ancien collège.



Aménagement des stationnements, avenue Victor Hugo, Photo Agence, mars 2019

UNE EVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTE COPRODUITE AVEC LES ACTEURS DU PROJET

METHODOLOGIE

L'EIS est présentée aux acteurs du projet comme l'opportunité de faire le bilan de manière explicite sur les liens entre santé et projet urbain et d'imaginer ensemble comment les améliorer, quels moyens techniques ou partenariaux existent pour y parvenir.

Le bon déroulement de l'EIS pour les Îles de Mars-Olympiades s'explique en premier lieu par le soutien de la Ville du Pont-De-Claix et l'engagement de ses services tout au long de la démarche. L'équipe de la Maison de l'habitant, en lien avec la chargée de mission santé de la Métropole, a notamment aidé l'Agence à identifier et mobiliser une grande diversité d'acteurs. Cette cartographie des parties prenantes du projet a permis de constituer rapidement les différents groupes de travail, de rencontrer les personnes ressources à interviewer et mettre en place un comité de pilotage constitué des nombreux partenaires institutionnels du territoire. Près d'une quarantaine de personnes ont participé à la démarche.

Le centre ressource métropolitain de la GUSP a également contribué aux échanges par sa connaissance d'autres types d'expériences en cours sur le territoire ou en France. Le bureau d'étude, maître d'œuvre des espaces publics a participé à l'atelier dédié aux espaces publics et a permis de refaire la genèse des choix d'aménagement et explicité les méthodes participatives employées. La référente du Conseil local de santé mentale (CLSM) intercommunal d'Echirolles - Pont-De-Claix, en cours de démarrage, a également pris le relais des nombreuses attentes en matière de santé mentale...

Sur un plan méthodologique, l'Agence avait proposé de débiter la démarche par la réalisation d'un diagnostic santé mobilisant des données sanitaires, sociales mais également environnementales avec une déclinaison en fonction des différentes composantes du projet urbain (espaces publics, habitat, petite enfance, vocations programmatiques envisagées sur le site de l'ancien collège). Ce diagnostic a ensuite été partagé dans le cadre du comité de pilotage de lancement, d'interviews des personnes ressources et dans le cadre des ateliers thématiques. Il a ainsi pu être complété par les retours des acteurs du terrain.

L'Agence a également organisé et animé une balade urbaine qui a été l'opportunité d'échanges in situ entre des habitants du groupe de suivi du projet urbain, l'ARS, un bailleur et des représentants de la Ville du Pont-De-Claix. Les discussions ont porté sur le vécu des logements, les aménagements déjà réalisés, la phase chantier en cours et les futures étapes du projet. En complément de ce diagnostic en marchant, l'Agence a également réalisé un micro-trottoir auprès de mamans pour mieux comprendre leur perception du quartier et du projet urbain en cours.

L'Agence s'est entretenue avec une dizaine de personnes ressources ce qui lui a permis de compléter le diagnostic par des données plus locales et la cartographie des acteurs contribuant au projet et/ou à la santé des habitants.

Pour co-produire les recommandations de l'EIS concernant l'intégration d'objectifs santé dans les futurs aménagements ou la gestion des espaces du quartier, l'Agence a proposé trois ateliers thématiques qui se sont déroulés entre septembre et novembre 2019 :

1. **Petite enfance et santé,**
2. **Espace public et santé,**
3. **Habitat et santé**

Trois pistes de réflexion ont été proposées par l'Agence **aux participants de chacun de ses ateliers thématiques.**

Un projet urbain qui améliore le cadre de vie :

- Un projet qui contribue à **des modes de vie plus durable.**
- Des aménagements, des logements, des équipements, **outils d'une pédagogie de proximité** pour des comportements de vie sains.

Un projet urbain qui améliore les conditions de vie :

- Un projet qui contribue à l'amélioration **de la santé mentale et du bien-être des habitants**
- Bien vivre le chantier, son logement, son quartier, sa ville ...

Un projet urbain qui renforce l'inclusion sociale :

- Un projet urbain qui, par des actions continues d'information et de concertation, facilite l'appropriation de tou-te-s et **renforce la capacitation citoyenne** (lien avéré entre santé et capacitation citoyenne).
- Un projet qui conforte **le lien social et l'intégration des publics les plus fragiles** : intergénérationnel, soutien à la (mono-)parentalité, petite enfance, scolarisation, insertion professionnelle, soutien à la vie associative, valorisation des savoir-faire des habitants...

Un atelier transversal a permis d'enrichir, par des échanges croisés avec une vingtaine de participants, les recommandations issues des ateliers thématiques. La démarche s'est terminée en février 2020 par la présentation des recommandations et un débat sur les résultats au comité de pilotage. L'occasion d'échanger avec les élus et les services sur les enjeux de mise en œuvre des recommandations dans le cadre d'un prochain mandat municipal et sur les multiples coopérations à renforcer avec les services métropolitains en charge de l'habitat, des espaces publics, du schéma d'accessibilité des espaces publics, du schéma directeur des déchets 2020-2030...

Une équipe multithématique mobilisée

L'équipe constituée pour mettre en œuvre l'EIS est le reflet de cette richesse puisqu'elle a réuni de manière continue ou plus ponctuelle, une architecte-urbaniste, des chargés d'étude en environnement, une paysagiste, une chargée d'étude mobilité experte en accessibilité des espaces publics, et des chargés d'étude du champ de la cohésion sociale. L'équipe a également bénéficiée de l'énergie et de l'expertise d'une apprentie en urbanisme et santé pour l'organisation et l'animation de l'évaluation.

BILAN DES ATELIERS THEMATIQUES

1. Des espaces publics transformés pour mieux accueillir les usagers dans leur diversité

Enjeux espaces publics et santé

Les espaces publics sont des leviers majeurs pour un urbanisme favorable à la santé. Leurs conceptions, leurs aménagements, leurs gestions constituent autant d'étapes pour garantir des espaces publics appropriables et adaptés à tous et notamment aux publics les plus fragiles. Ils peuvent être également le support de multiples actions de prévention en matière de santé en contribuant à la participation citoyenne, à la lutte contre l'isolement et la cohésion sociale, à l'activité physique, à la promotion d'une alimentation saine... Cloisonnés, mal conçus ou entretenus, sans assises ou abri, non sûrs, ils peuvent constituer une barrière parfois infranchissable pour les habitants souffrant de handicap physique ou psychique, les enfants, les femmes seuls ou les personnes âgées.

La qualité de leurs aménagements constitue aujourd'hui une des clés pour lutter contre le réchauffement climatique, la pollution de l'air et les maladies vectorielles.



Jardin partagé, Îles de Mars-Olympiades, Photo Agence, juin 2019

Quelques repères en matière de santé et d'espaces publics

- Des études ont démontré que vivre à proximité d'un espace vert réduit la prévalence de nombreuses maladies comme les troubles de l'anxiété, la dépression, l'asthme, les AVC... Comme le rappelle l'EHESP dans le guide de l'urbanisme favorable à la santé, créer des espaces libres, ouverts et confortables c'est contribuer à donner envie de marcher, de s'y arrêter, de participer au renforcement du lien social et améliorer le bien-être des habitants.
- Développer les usages récréatifs ou sportifs permet d'encourager la pratique physique, réduire les maladies liées à la sédentarité (diabète, maladies cardio-vasculaires)
- Aménager des liaisons piétonnes, sécurisées et accessibles à tous, pourvues d'assises et protection contre le soleil, permet aux personnes à mobilité réduite de sortir de leur domicile et d'accéder aux services urbains et à l'emploi.
- Planter ou préserver des arbres favorise les liens avec la nature, la biodiversité et contribue à réduire les îlots de chaleur. La nature et la diversité des essences seront déterminantes dans la lutte contre l'allergie et les moustiques tigres.
- Les aménagements du projet urbain contribuent à diminuer le risque de cancer, les diabètes de type 1 et 2, les maladies respiratoires, les maladies cardiovasculaires, le stress, l'isolement et la dépression. Ils favoriseront le sentiment de bien-être, d'appartenance, la santé mentale, l'autonomie des personnes âgées...



Première tranche des aménagements de jeux, Îles de Mars-Olympiades, Photo Agence, mars 2019

Ce que prévoit le projet urbain en matière d'espaces publics :

Jusqu'en 2013, les groupes d'habitat Îles de Mars et Olympiades étaient séparés par des clôtures. À la suite de la rétrocession des espaces extérieurs par Alpes Isère Habitat (anciennement OPAC 38) et la SDH, la Ville lance en 2014 une première tranche de travaux qui a permis leur décloisonnement et leurs aménagements en concertation avec les habitants. Ils sont désormais reliés par une promenade piétonne ponctuée de nombreux équipements qui incitent à la rencontre et à l'activité physique : citystade, jardin partagé et jeux pour enfants. La conservation de certains arbres offre des espaces ombragés où des bancs incitent à la rêverie et au repos. Au moment où l'EIS débute, une deuxième étape de réaménagement d'envergure est en cours. Elle concerne la réorganisation des stationnements et des espaces extérieurs aux pieds des tours des Îles de Mars pour continuer le travail de désenclavement du quartier en lien avec les équipements publics périphériques et l'arrêt de bus du cours Saint-André.

Ce qu'a mis en évidence la démarche EIS :

La démarche EIS a permis d'identifier un très haut niveau de satisfaction des habitants et des services vis-à-vis des démarches de participation mises en œuvre et des espaces déjà aménagés, des demandes pour des systèmes d'ombrages complémentaires notamment sur le city stade, et un questionnement sur les outils à mettre en place pour une plus grande mixité d'usages pour certains équipements, ou améliorer l'appropriation du jardin partagé. Encore une fois le chantier en cours bouscule les habitudes et désoriente avec des parcours mouvants, les nuisances sonores sont importantes et la mise en service de l'éclairage, du stationnement, des jeux pour les plus jeunes parfois perçus comme trop progressive... Si la satisfaction vis-à-vis de la première phase d'aménagement est très importante, l'impatience des habitants rencontrés vis-à-vis des travaux demeure. Les participants ont rappelé que la diversité et la qualité des jeux aménagés vont contribuer au rayonnement du quartier à l'échelle de la Ville. Des liaisons inter-quartiers sécurisées renforceront à son attractivité.

Ce qui a été identifié pour aller plus loin :

Les attentes recueillies ont essentiellement porté sur le réaménagement des espaces publics périphériques aménagements en cours, soit l'Avenue Victor Hugo et l'Avenue des Îles de Mars.

Des interventions apparaissent encore nécessaires pour :

- Faciliter les traversées piétonnes et l'accès aux équipements environnants et les autres espaces publics de rencontre ou de loisirs (parc de la colombe aménagé avec ses agrées sportifs, la place Michel Coëtoux, les jardins ouvriers...),
- Favoriser des modes de déplacements actifs,
- Offrir des possibilités d'ombrage et d'assises dans les futurs aménagements.

2. Un pôle petite enfance exemplaire pour la santé des plus jeunes dans un quartier favorable aux enfants

Enjeux santé et petite enfance aux IDMO

Les enjeux en matière de santé et de petite enfance sont importants sur le quartier des Îles de Mars-Olympiades. Il présente ainsi la plus forte densité d'enfants de moins de 3 ans de la commune⁴. 67% des ménages sont des familles dont près de 20% sont monoparentales⁵. Les femmes sont plus souvent en temps partiel que les hommes ; avec des revenus moins importants⁶. Il n'y a pas de pédiatre au Pont-de-Claix. Des parents peinent également à trouver un médecin référent pour leurs enfants, se tournant de plus en plus vers SOS Médecins à Echirolles⁷.

La Ville du Pont-De-Claix, consciente de ces enjeux, a mis en place une politique Petite enfance qui prend en compte le fait que beaucoup d'enfants grandissent aujourd'hui dans des situations familiales précaires. Par exemple un médecin de crèche rencontre tous les enfants qui y rentrent et propose aux parents des actions de sensibilisation à l'alimentation. La Ville s'est également mobilisée, en complément d'une restauration scolaire en régie qui propose près de 700 repas destinés aux enfants scolarisés, pour que 70 % des repas préparés dans les crèches de la Ville soient bio.⁸

Santé et petite enfance, quelques repères

- **Comme le rappelle le Ministère des solidarités et de la santé, les 1000 premiers jours de l'enfant sont cruciaux** pour son développement cognitif, affectif, sa santé, son équilibre psychique plus tard en tant qu'adulte et même ses chances de réussir à l'école.
- **Les dernières recherches en neurosciences ont démontré qu'avec près de 200 000 connexions neuronales par minute** le cerveau des tout petits est extrêmement plastique.
- Il a également été démontré que les jeunes enfants seraient particulièrement sensibles **à la pollution de l'air intérieur et extérieur** ce qui en fait un enjeu majeur dans la localisation de ces équipements, la conception et la gestion des structures de petite enfance.
- Santé publique France rappelle également que **« la précarité sociale des parents, quand elle entraîne mal-être et souffrance psychique, rejait fréquemment sur les enfants, lesquels peuvent présenter des attitudes de repli, des comportements inadaptés ou des difficultés dans l'acquisition d'outils essentiels comme la lecture ou l'écriture »**.
- La mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté promeut **« l'accueil en crèche ou par les assistantes maternelles comme levier efficace de réduction des inégalités liées aux origines sociales »**.

Ce que prévoit le projet urbain

Le projet urbain prévoit sur le site de l'ancienne école maternelle Olympiades, la construction d'un nouveau pôle Petite enfance qui sera mis en service en 2022. Ce nouvel équipement regroupera les services du multi-accueil Irène Joliot-Curie et de la crèche collective Françoise Dolto **actuellement situés dans des zones d'aléas définis dans le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)**. Ce projet permettra en premier lieu d'accueillir les enfants dans une zone à moindre risque. L'autre intérêt de cette nouvelle localisation sera de renforcer une offre en équipements petite enfance déjà présente sur le quartier avec la ronde des couleurs, le relais d'assistantes maternelles (RAM) et la

⁴Analyse des Besoins Sociaux, Ville du Pont-De-Claix, 2019.

⁵ INSEE, 2015

⁶ INSEE, 2015

⁷ Atelier Petite enfance, 12 novembre 2019.

⁸ Atelier Petite enfance, 12 novembre 2019.

PMI en complémentarité de deux groupes scolaires et d'un collège. Le projet du nouveau pôle Petite Enfance a été l'occasion d'une réflexion collective sur les enjeux de santé des plus jeunes mais également de leurs parents.

Le pôle de petite enfance permettra d'accueillir 60 enfants de la commune ...

- 1200 m² de locaux réunissant plusieurs unités d'accueil, des salles de sieste, des salles d'activités et de repas, une cuisine...
- 800 m² d'espaces extérieurs.

Ce qu'a mis en évidence la démarche EIS :

> le futur pôle petite enfance sera propice au développement des enfants

Les différents rendez-vous de l'EIS ont été l'occasion d'échanger sur les enjeux du projet urbain en matière de santé des enfants. L'équipe du service petite enfance a pu témoigner de l'évolution de la prise en charge des enfants dans les structures de la ville autour de cette thématique avec notamment la volonté de les accompagner **dans leur épanouissement psychique** en étant à leur écoute et à celle de leurs parents, **de les protéger de substances nocives** présentes notamment dans les produits de nettoyage ou **de leur offrir un accès privilégié à une nourriture saine et diversifiée**.

Un engagement qui s'est traduit dans l'élaboration d'un cahier des charges architectural **exigeant et exemplaire en matière de santé** qui a conduit l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue en 2019 à répondre aux attentes en matière d'isolation, d'éco matériaux et de qualité de l'air intérieur mais également d'imaginer des réponses originales en matière de configuration spatiale avec :

- Le dessin d'un hall d'accueil de dimensions suffisamment généreuses pour pouvoir accueillir les familles pour des temps d'échanges conviviaux ;
- La conception à l'arrière du bâtiment d'un jardin clos, à la topographie ludique, et accessible pour toutes les unités, véritable dispositif pédagogique permettant aux enfants de développer leur psychomotricité en toute sécurité et offrant à ce jeune public habitant souvent en ville et en appartement un contact direct et quotidien avec la nature et la magie des saisons.



Image du hall d'accueil du projet retenu à l'issue du concours d'architecture. Source NAMA architectes - Atelier de la place, 2019

Ce qui a été identifié pour aller plus loin :

> quelles actions à mener en lien avec cet équipement l'échelle du quartier ?

La démarche de l'EIS a permis aux participants d'identifier les enjeux d'insertion urbaine de cet équipement à prévoir dans un futur proche. Pour rappel, sa mise en service est prévue à la rentrée 2022 et l'aménagement des espaces publics environnant est de compétence métropolitaine. Plusieurs pistes de travail ont été identifiées :

- réaménager les espaces publics aux abords de ce nouvel équipement pour permettre aux enfants et à leurs parents d'accéder en toute sécurité à l'entrée de l'établissement s'ils traversent l'Avenue Victor Hugo.
- mettre en place des dispositifs de protections solaires complémentaires pour protéger ce public particulièrement sensible aux fortes chaleurs.
- favoriser les liens d'usages entre le nouvel établissement et les ressources du quartier situés à proximité : gymnase Victor Hugo, jardin partagé, jeux...
- accompagner l'équipe petite enfance dans sa volonté de prise de contact avec les habitants pour donner envie aux parents de confier leurs enfants à cette nouvelle structure de proximité et ainsi mieux les accompagner dans la parentalité.
- créer les synergies entre les intervenants auprès des jeunes publics (PMI, Éducation nationale, CCAS, associations...) et de devenir un lieu relais privilégié de mise en œuvre des politiques publiques de prévention (alimentation, d'activités physiques, de burn-out parental, de sensibilisation au danger des perturbateurs endocriniens ou des écrans...).



Vue sur le site du futur pôle Petite Enfance, Avenue Victor Hugo, photo Agence, Septembre 2019



Croquis d'ambiance croquis Avenue Victor Hugo, montrant le pôle d'entrée

Source : Croquis NAMA architectes - Atelier de la place, 2019

Si cet équipement sera ouvert à l'ensemble des familles du Pont-De-Claix, il proposera une nouvelle opportunité d'accueil de proximité pour les familles des IDMO. Ce mode de garde est bénéfique pour la sociabilisation des enfants et leur développement en amont de leur entrée à l'école.

Verbatim Mamans des Îles de Mars-Olympiades (Micro-trottoir, octobre 2019)

- *Pour les enfants, tout est à proximité : les écoles, la maison de l'enfance, les jeux...*
- *Il est facile de se déplacer dans le quartier avec les enfants, avec les travaux et les poussettes c'était compliqué parfois mais ça s'est arrangé.*
- *Je ne les laisserai pas mes enfants aller seuls à des jeux près de la route s'il n'y a pas de barrière.*
- *Il n'y a pas de pédiatre mais il y a la PMI.*
- *Il n'y a pas beaucoup de choix en termes de commerces (alimentation, couches...).*
- *La commune est bien desservie par les transports en commun.*
- *Vers l'ancien collège, ça manque de lumière le soir.*



Vue des aménagements aux pieds des logements Alpes Isère Habitat, Photo Agence, septembre 2019

3. Des bailleurs mobilisés pour améliorer les conditions de vie des habitants

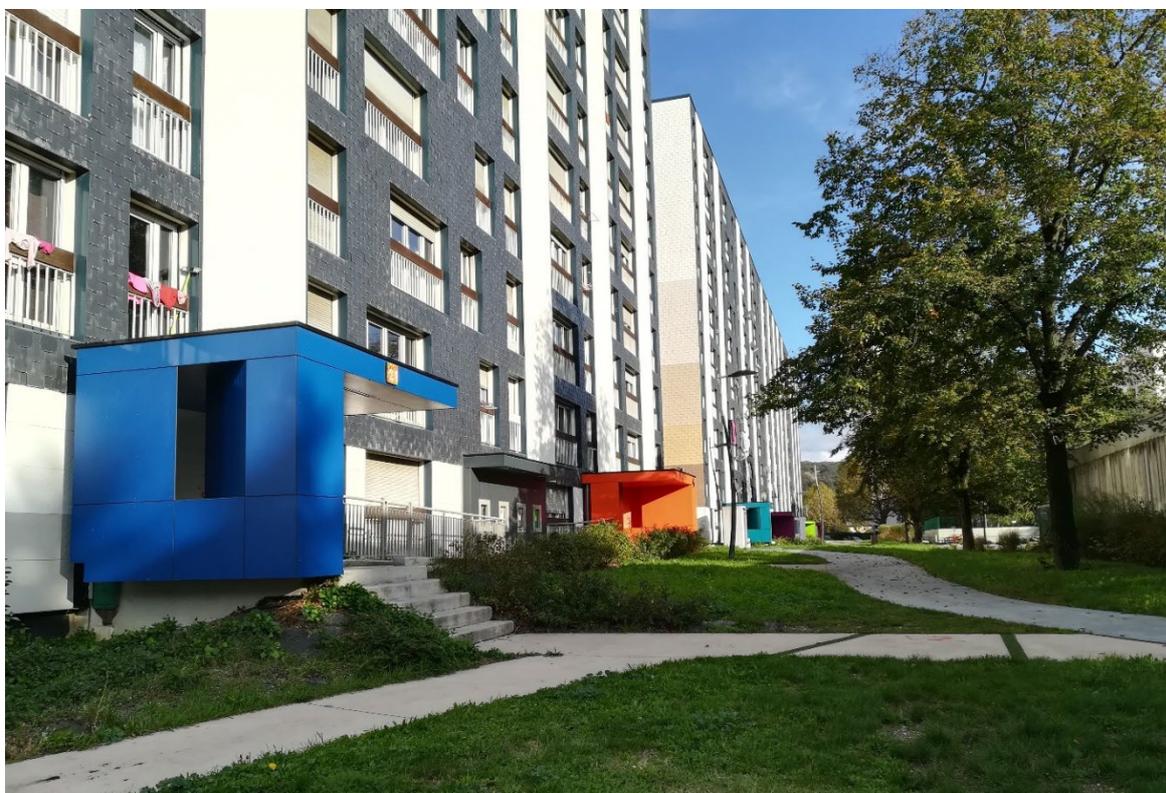
Enjeux en matière de santé

L'habitat est un facteur important de bonne ou mauvaise santé psychique et physique. Le confinement lié à la crise sanitaire a mis en évidence les grandes disparités qui subsistent : localisation, superficie, isolation sonore, thermique, isolement, suroccupation, habitat indigne...

La santé et l'habitat est une notion complexe qui touche à la conception du logement mais également à sa gestion dans le temps et à son usage par ses occupants. Si les normes qui encadrent sa production ont profondément évolué depuis la fin des années 1970 notamment sur les aspects énergétiques et acoustiques, les défis à relever pour requalifier le parc ancien sont nombreux. L'habitat est un sujet sensible qui touche à l'intimité des ménages, au quotidien des habitants, à l'estime de soi et à sa place dans la cité.

C'est un élément déterminant de l'environnement des individus qui influence directement leur santé et sur lequel il est possible d'agir. L'enjeu étant pour les collectivités, les bailleurs, les promoteurs, les propriétaires, les locataires et les associations, d'agir le plus en amont possible dans un objectif de prévention des maladies et de bien-être.

La démarche de l'EIS a permis de faire un bilan partagé des enjeux du parc de logement social des IDMO et les actions en cours visant à son amélioration, afin d'imaginer collectivement comment il serait possible d'habiter demain le quartier.



Vue des réaménagements des entrées d'immeubles gérés par Alpes Isère Habitat Photo Agence, septembre 2019

Habitat et santé / IDMO quelques repères

- Comme le rappelle le Haut conseil de la santé publique ⁹, il a été démontré dans de nombreuses études que le mal-logement a des impacts négatifs sur la santé physique (pathologie respiratoire, cardio-vasculaire, accidents domestiques...) et la santé mentale (dépression, repli sur soi, anxiété).
- Les populations précaires auraient plus de risques de se trouver dans une situation de mal-logement. Cumuler précarité et mal logement aggraverait les conditions de santé.
- La suroccupation des logements provoquerait également de nombreux impacts sur la santé physique et mentale des ménages concernés (pathologies respiratoires, infections dermatologiques, accidents domestiques, contagiosité, manque de sommeil, stress, violences intra-familiales...).
- Améliorer l'efficacité et le confort thermique réduit la facture énergétique et augmente le reste à vire des ménages. Cela peut leur permettre de mieux se soigner et mieux s'alimenter. Plus de facilités à se chauffer permettrait aussi une amélioration de la santé respiratoire et mentale. C'est une diminution des arrêts de travail et de l'absentéisme scolaire. Cela peut permettre une amélioration des relations au sein du foyer et une plus grande facilité pour inviter des personnes extérieures. ¹⁰

Ce que prévoit le projet urbain en matière d'habitat :

Le parc de logements des îles de Mars -Olympiades est un parc ancien construit entre 1968 et 1974, en amont des normes actuelles en matière d'accessibilité et de maîtrise de la consommation énergétique. Il est géré par la SDH et AIH (anciennement l'OPAC38) qui se mobilisent avec la Ville du Pont-De-Claix depuis 2008 pour faire évoluer les logements sur ces deux volets. Dans la continuité de ces actions, le projet de renouvellement urbain prévoit la réhabilitation thermique de grande ampleur de 470 logements répartis en 6 immeubles gérés par la SDH pour atteindre un niveau de haute performance énergétique (BBC rénovation). Le programme de travaux prévoit la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur avec un ravalement de façades, la réfection de l'étanchéité des toits, le démontage des vide-ordures situés en façade.

Le conventionnement de LCR par la SDH à la Ville lui permettra de réaliser des travaux pour améliorer leur fonctionnalité et une mise à disposition pour des associations dans de meilleures conditions.

Ce qu'a mis en évidence la démarche EIS :

En complément, les bailleurs ont engagé des rénovations du parc progressivement, que ce soient pour l'entretien des appartements, des parties communes ou pour améliorer la configuration des appartements de certains locataires plus âgées. En complément la SDH a mis en place le label Habitat senior service (HSS) pour adapter des logements des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, favoriser le maintien à domicile.

Si ces dispositifs existent pour améliorer les conditions de logements, une problématique architecturale demeure pour certains immeubles. En effet les barres présentent des montées par demi-paliers qui limitent l'accessibilité à l'ascenseur et au-delà à l'extérieur du logement. Le projet urbain ne prévoit pas d'amélioration technique pour cette configuration spatiale qui augmente le risque d'isolement pour les personnes à mobilité réduite. Les réponses sont plus à trouver dans le suivi et l'accompagnement des

⁹ Rapport du Haut Conseil de la santé publique, FACTEURS CONTRIBUANT A UN HABITAT FAVORABLE A LA SANTE, ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES ET RECOMMANDATIONS POUR ASSEOIR DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR UN HABITAT SAIN, 2019

¹⁰ Étude Thompson et al., 2015 (64) cité par l'ORS Ile de France in INTERVENTIONS SUR LE LOGEMENT ET IMPACTS SANITAIRES 2015

personnes concernées et leur éventuel relogement. Cet enjeu en croise un autre, celui de l'adaptation de la taille de l'appartement à la taille des ménages. Le parc social des IDMO est essentiellement composé de logements de grande taille (T3, T4, T5). Ici comme ailleurs, la question du parcours résidentiel se pose avec des personnes âgées parfois seules dans de grands appartements et quelques familles en situation de suroccupation ce qui peut causer, en plus des effets néfastes sur la santé des occupants, des troubles de voisinage comme en témoignent les bailleurs. Si de nouvelles modalités d'accès au logement social via des dispositifs d'annonces existent, les conditions d'attribution des appartements sont parfois en décalage avec les dynamiques de vie des familles et les personnes âgées attachées à leur quartier.

D'une manière générale, le parc de logements des IDMO présente une rotation de population importante, avec des familles qui cherchent à quitter le quartier quand les enfants sont adolescents et un phénomène de vacance essentiellement dans les tours, plus en prises avec des problématiques d'insécurité liées au trafic de drogue.

Les bailleurs ont également témoigné que le chantier a révélé certains cas de maladies psychiatriques (Syndrome de Diogène) et qu'ils se sentent démunis pour y faire face.

Ce qui a été identifié pour aller plus loin :

- Remettre en place une surveillance de proximité pour répondre aux problématiques d'insécurité.
- Une expérience d'appartement témoin pour sensibiliser aux bons gestes en matière d'économie d'énergie pourrait être relancée à condition de dégager des moyens suffisants.
- Mieux s'organiser avec le CLSM et les partenaires extérieurs pour répondre aux problématiques de santé mentale qui pèsent sur la vie du quartier.
- Retrouver une dynamique de gestion des parties communes en lien avec les usages des locaux en rez-de-chaussée et ainsi redonner de l'attractivité aux tours des îles de Mars.
- Répondre aux enjeux de parcours résidentiel des personnes âgées sur le quartier par l'implantation d'une offre adaptée à proximité du quartier. Cette offre complémentaire permettrait de faciliter l'accès aux grands logements pour d'autres familles.

4. Le site de l'ancien collège, l'occasion d'intégrer les enjeux de santé en amont d'un projet urbain

Le site de l'ancien collège aujourd'hui entièrement clos, se situe au sud du quartier et mesure près de 2 ha. Sa transformation participera à finaliser le désenclavement du quartier et permettra l'implantation de nouvelles fonctions urbaines à proximité des habitants. Les programmes envisagés au moment de l'EIS étaient la relocalisation de certains services de la Ville, l'accueil de nouveaux commerces et de locaux tertiaires, la relocalisation des locaux d'une association de réinsertion, l'installation d'une ferme urbaine. A proximité de ce tènement la Ville envisageait également une opération de logements adaptées aux personnes âgées. La valorisation de cette friche contribue à la stratégie communale de relocalisation de services publics et de programmes urbains dans un secteur moins impacté par les risques de la plateforme chimique.

Considérant que ce site avait déjà fait l'objet de plusieurs séances de concertation avec la population et la diversité des usages envisagés sur ce secteur, il a été décidé de continuer la réflexion sur son évolution au sein des ateliers thématiques. Il est apparu dans chacune des scènes de débat comme l'opportunité de répondre à un grand nombre d'attentes exprimées notamment en matière de commerces de

proximité, d'accès aux services et à l'emploi, d'accès et de sensibilisation à une alimentation saine, de logements pouvant contribuer au parcours résidentiel des personnes âgées ...

Le projet de revalorisation de ce site apparaît comme une opportunité de mettre en pratique certaines des recommandations en matière d'urbanisme favorable à la santé. En complément des enjeux de programmes, les discussions ont également fait émerger les enjeux de requalification ou de création des espaces publics en périphérie et au sein de ce futur pôle multiservices sont semblables à ceux qui ont été relevés pour l'Avenue Victor Hugo, la place Michel Coëtoux ou aux abords du pôle petite enfance :

- Continuer à travailler la conception avec les futurs usagers,
- Proposer aux populations les plus fragiles des espaces publics accessibles,
- Implanter des dispositifs de protection contre la chaleur et les intempéries, des assises suffisamment nombreuses, un éclairage urbain qualitatif, une signalétique accessible...
- Réfléchir à une organisation des mobilités pour maîtriser la circulation et le stationnement de véhicules liés à l'implantation d'une grande diversité de programmes urbains (commerces, services publics, activités économiques...).



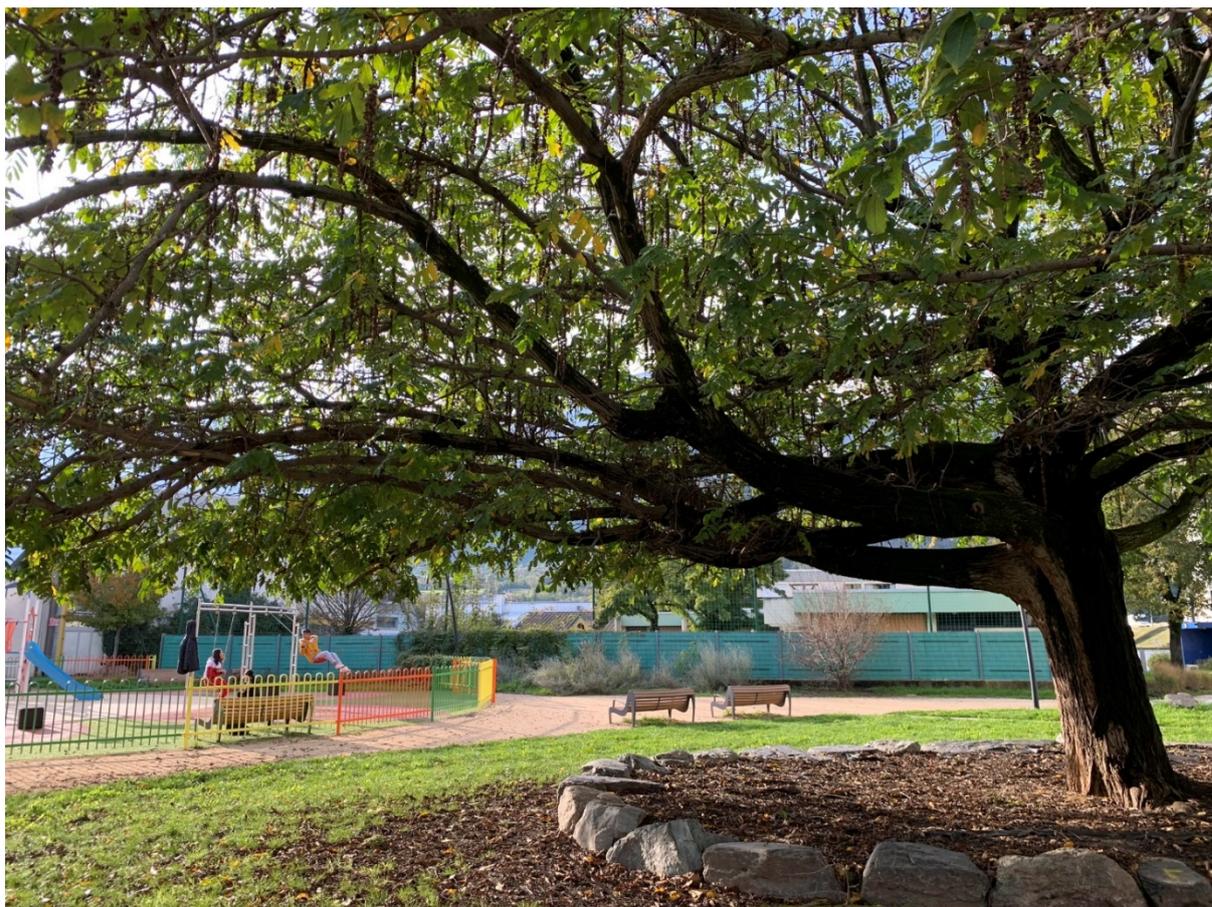
Vue sur la friche de l'ancien collège, Avenue des Îles de Mars, Photo Agence, mars 2019

RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

Les recommandations ont été élaborées dans le cadre du séminaire transversal qui a réuni l'ensemble des participants à la démarche en novembre 2019. Ce séminaire a permis de partager l'éventail des possibles en matière de prise en compte de la santé pour la suite du projet de renouvellement urbain et d'identifier les modalités de mises en œuvre dans le cadre d'actions partenariales.

Les discussions ont fait apparaître :

- La nécessité de continuer à suivre et impliquer les populations en présence pour connaître l'évolution de leurs besoins et adapter la programmation urbaine et les interventions dans le cadre bâti,
- Une envie du pôle petite enfance de partager des outils, des savoir-faire, avec les acteurs sociaux-éducatif en matière d'approche des habitants, en lien avec les ressources du quartier (jardin partagé, gymnase...);
- L'opportunité de la création du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) intercommunal pour se donner des repères collectifs sur ce sujet difficile à appréhender pour les bailleurs, les voisins... ;
- La nécessité de se coordonner avec la Métropole pour continuer à proposer des aménagements d'espaces publics favorables à la santé de tous avec en ligne de mire le changement climatique.



Arbre préservé dans le cadre des aménagements, Îles de Mars-Olympiades, Photo Agence, septembre 2019

Neuf recommandations ont été formulées à la suite de ce séminaire et présentées au comité de pilotage de février 2020.

- 1. Approfondir les connaissances sur les habitants du quartier pour mieux cibler les actions à mener en matière de santé.**
Cette recommandation vise à compléter la connaissance sur les besoins en matière de santé engagée dans le cadre du diagnostic de l'EIS pour mieux piloter les actions publiques.
- 2. Intégrer la question de la santé dans les coopérations entre acteurs.** Quatre thématiques de coopération ont été identifiées en lien avec le futur pôle petite enfance, le CCAS rénové, le CLSM en cours de mise en place et les enjeux d'accompagnement du vieillissement.
Cette recommandation pourrait prendre appui sur la désignation d'un (e) référent (e) santé capable à d'animer et de coordonner la politique de santé du territoire.
- 3. Pérenniser l'implication habitante comme un levier de bien-être.** Cette recommandation engage à diversifier et fidéliser les publics qui participent ou s'investissent dans le projet urbain et la vie du quartier.
- 4. Prévenir / informer / accompagner les problématiques de santé mentale.** Les différents intervenants sur le quartier ont exprimé leur attente en matière de méthode et d'outils adaptés sur cet enjeu de santé en lien avec la mise en œuvre du CLSM.
- 5. Faciliter le parcours résidentiel sur le quartier ou le territoire.** Cette recommandation s'inscrit dans la continuité des actions d'amélioration de l'habitat programmé dans le cadre du projet urbain et vise à faciliter l'accès à un logement adapté pour les publics les plus vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap...) à l'échelle du quartier, de la Ville du Pont-De-Claix ou de la Métropole.
- 6. Favoriser l'appropriation des espaces publics, des jeux, des équipements.** Cette appropriation sera facilitée par l'amélioration de l'hospitalité des espaces publics périphériques au quartier et notamment des avenues Victor Hugo et des Îles de Mars.
- 7. Améliorer l'accès à une alimentation saine et aux produits de première nécessité.** Cette recommandation pourra s'appuyer sur le projet de l'ancien collège en cours de définition et sur cette opportunité **d'améliorer l'offre commerciale de proximité.**
- 8. Aller vers un quartier populaire durable.**
L'enjeu pour les différentes parties prenantes du projet urbain et de la vie du quartier est de préparer le quartier aux évolutions sociales et environnementales de demain et notamment la question du réchauffement climatique, des mobilités, des déchets et de l'alimentation.
- 9. Valoriser l'image des IDMO comme celle d'un quartier ressource.** Le projet urbain va finaliser les équipements ressources du quartier qui pourront intéresser au-delà de ses seuls habitants (pôle petite enfance, jeux pour enfants, ferme urbaine, nouveaux commerces...) et participer à changer son image et à lutter contre sa stigmatisation.



Chacune de ces recommandations est reliée à des enjeux de santé spécifiques et déclinée en pistes d'actions (cf. détail en annexe).

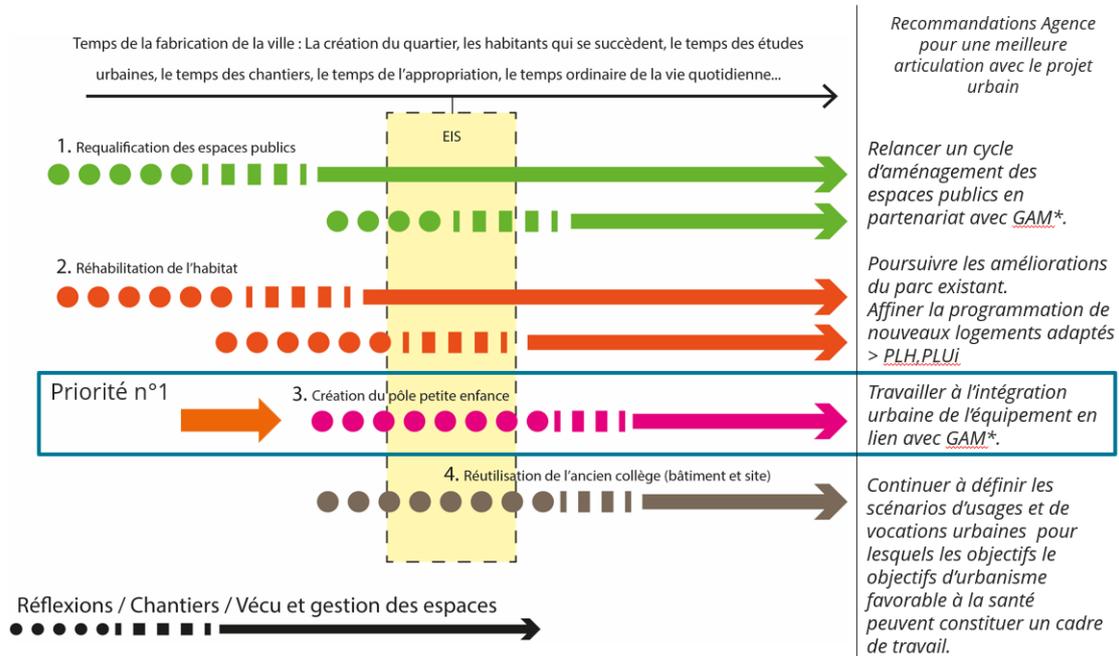
Pour chacune d'entre elles des premiers acteurs ont été identifiés comme pilotes potentiels pour engager leur mise en œuvre et assurer leur suivi dans le temps.

EIS du projet urbain des Îles de Mars-Olympiades Pont-de-Claix

En complément de ces pilotes, des premiers partenaires techniques et/ou financiers ont également été repérés. La prise en compte des recommandations dépendra pour beaucoup de leur appropriation par les acteurs rencontrés ou identifiés et par leur inscription dans leur agenda respectif. Pour les différentes parties prenantes de l'EIS, et notamment les services de la Ville impliqués, l'animation et la coordination nécessaire à la tenue dans le temps des objectifs de l'urbanisme favorable à la santé nécessiterait la désignation d'un référent santé (cf. recommandation n°2).

L'Agence a également proposé une première hiérarchisation des pistes d'actions en cohérence avec les différentes temporalités du projet urbain.

PRIORISER LES ACTIONS EN COHÉRENCE AVEC LES TEMPORALITÉS DU PROJET URBAIN



Avenue Victor Hugo, Photo Agence, septembre 2019

La santé bouscule la fabrique urbaine et l'oblige à plus de transversalité

Les recommandations de l'EIS des IDMO reflètent chacune la nécessité de se coordonner entre acteurs, qui parfois ne se connaissent pas encore, pour proposer un cadre de vie adapté. L'EIS a été l'opportunité de rencontres entre acteurs de l'urbanisme, de la santé, du social, dans le cadre d'un projet urbain concret avec ses phases délicates (le chantier, la livraison) et ses friches encore à conquérir. Un outil dont l'ADN participatif favorise l'émergence d'une culture commune locale sur le sujet de la santé qu'on imagine encore loin du monde de l'aménagement et de la construction. Si dans le cadre du projet urbain de rénovation des IDMO, la plupart des acteurs contribuent d'ores et déjà par leurs actions à améliorer la santé des habitants parfois sans le savoir, ce n'est peut-être pas le cas de tous les projets urbains en cours sur le territoire d'action de l'Agence. Les EIS sont des outils qui pourraient être mobilisés dans d'autres contextes de fabrication de la Ville que ceux des quartiers politique de la Ville, comme les opérations de renouvellement du territoire par exemple, ou les opérations cœur de ville...

Avec en ligne de mire, la mise en œuvre d'un urbanisme qui prévient, qui prend soin...

Vers un urbanisme du soin

La période de crise sanitaire du covid nous renvoie tout autant à l'urgence de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS) qui fragilisent toute une partie de la population à l'épidémie, qu'aux différences de l'impact du confinement liées aux disparités en matière de qualité de logement et de ses prolongements, ou d'accès aux services pour des populations déjà précaires économiquement.

L'EIS avait d'ores et déjà identifié les acteurs et des premiers leviers du projet urbain à activer pour améliorer les conditions de vie des habitants. Ces recommandations restent d'actualité, leur mise en œuvre d'autant plus nécessaire.

La crise sanitaire actuelle a mis en évidence les inégalités qui existent sur notre territoire en matière de santé, d'habitat, de risques professionnels encourus... Une crise qui nous fait réfléchir à la nécessité de mieux identifier nos fragilités individuelles et systémiques et aux outils de prévention qu'il faudra renforcer ou inventer pour diminuer les facteurs qui fragilisent les populations comme la sédentarité ou l'exposition à la pollution de l'air. Si les collectivités territoriales sont aujourd'hui en première ligne pour réorganiser des espaces urbains plus propices à la distanciation physique et gérer la détresse des habitants frappés par une crise sanitaire brutale et d'une ampleur inédite, beaucoup d'entre elles étaient d'ores et déjà mobilisées pour que la santé soit mieux prise en compte dans la fabrication du territoire et dans leurs actions auprès des quartiers les plus fragiles.



Vue sur le banc réalisé dans le cadre d'un projet participatif, Photo Agence, septembre 2019

Générique des participants

- Le service santé et cohésion sociale GAM ;
- l'ARS ;
- la Ville du Pont-De-Claix et notamment la mission politique de la ville et démocratie locale, le CCAS, les centres sociaux et les services urbanisme, petite enfance et la mission de lutte contre les discriminations.
- Les bailleurs : la SDH et AIH (anciennement OPAC38),
- le centre de ressources GUSP ;
- les associations APASE, Casa des Mômes, Som do gunga ;
- la médecin du service petite enfance ;
- les puéricultrices de la PMI ;
- les représentants du groupe de suivi habitants ;
- quelques mamans...

Bibliographie / Sites internet

Thématique Urbanisme Favorable à la santé : Document Cadre

- ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Plan Régional Santé Environnement 3, (2017-2021)
- Contrat de Ville GAM
- PLUi GAM
- OMS, Charte d'Ottawa sur la promotion de la santé, (1986)

Guides :

- AUDIAR RENNES, « Intégrer la santé et les usages dans les projets urbains communaux. Guide méthodologique. », (mars 2017)
- BARTON H., TSOUROU C., "Urbanisme et Santé - Un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants", (2000)
- EHESP/DGS, ROUE-LE-GALL Anne, LE GALL Judith, POTELON Jean-Luc et CUZIN Ysaline, "Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils", (2014)
- Haut Conseil de la Santé Publique, "Pour une meilleure intégration de la santé dans les documents de planification territoriale", Avis et rapports, (avril 2018)
- OMS, "Guide mondial des villes-amies des aînés", (2007)
- Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, "Agir sur les déterminants de la santé : les actions des Villes-Santé", Presses de l'EHESP, (2015)
- Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, « Pour un habitat favorable à la santé. La contribution des villes. », Presses de l'EHESP, 2011
- WHO Regional Office for Europe's Health Evidence Network (HEN), "What is the evidence on effectiveness of empowerment to improve health?", (février 2006)
- Traduction française par l'IREPS Bretagne : "Dans quelle mesure, selon les bases factuelles disponibles, l'autonomisation améliore-t-elle la santé ?", (2009)

Ouvrages :

- Agence d'urbanisme aire métropolitaine lyonnaise, "Vers un urbanisme favorable à la santé", Point de repère (mars 2017)
- Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine, "Vers un urbanisme favorable à la santé", Perspectives villes (juin 2017)
- BIHAN H. "Précarité et impact sur les comportements de santé : consommation de fruits et légumes, et prise en charge du diabète", Médecine humaine et pathologie, Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, (2011)
- BLAIN J. « Géographie et santé environnementale : méthodologie d'évaluation des expositions aux pesticides, Thèse de doctorat, Université de Lyon, (2016)
- Host S, Grange D. « Interventions sur le logement et impacts sanitaires. Évaluation des actions. », Paris : Observatoire régional de santé Île-de-France, (2017)
- LEVY A. (et autres auteurs), « Ville, urbanisme et santé, les trois révolutions, Paris : Editions Pascal, (2012)

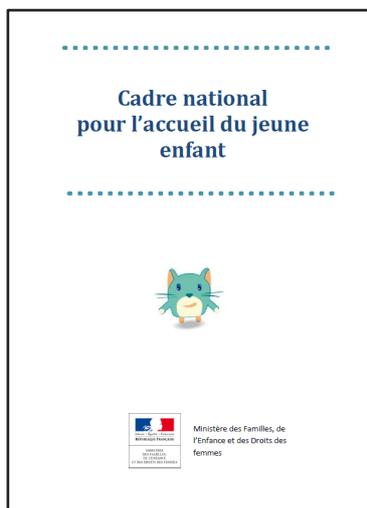
Thématique Espace public

- Grenoble Alpes Métropole, Le guide métropolitain des espaces publics et de la voirie, mai 2017
- Cédric Boussuge (CEREMA), L'intégration des végétaux dans l'espace public, 23/11/2017
- Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, Mobilités actives au quotidien. Le rôle des collectivités, Rennes, 2013.
- Atelier Parisien d'urbanisme (APUR), "Les Îlots de Chaleur Urbain à Paris, Cahier#1", (décembre 2012)
- IRDS, Aménagement, cadre de vie et pratique de l'activité physique et sportive, 11/2018
- RNSA, Guide d'information sur la végétation en ville, 06/2016
- Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, Espaces verts urbains, un plaidoyer pour agir
- Santé Publique France, Environnements favorables à une alimentation saine : une réponse aux inégalités sociales de santé, La Santé en action, 06/2018, n°444
- Salom Gomis S., Les paysages naturels font du bien au moral et au corps, Sciences et Avenir, 10/09/2018
- Mairie de Paris, Guide référentiel Genre & espace public, 10/2016

Thématique Habitat et Santé

- Réseau des Villes-santé de l'OMS, « Pour un habitat favorable à la santé, la contribution des villes », *Presses de l'EHESP*, 2011
- Rapport du Haut Conseil de la santé publique, Facteurs contribuant à un habitat favorable à la santé, État des lieux des connaissances et recommandations pour asseoir des politiques publiques pour un habitat sain, janvier 2019
- CDC Habitat, « Guide Pratique Développer l'habitat intergénérationnel », *Banque des territoires*, 2019
- « Guide de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées », novembre 2017
- ORS Île de France, « Interventions sur le logement et impacts sanitaires, évaluation des actions et état des connaissances », 2017
- PACT, « Prendre en compte le risque santé dans l'habitat existant, repères et outils d'intervention », 2010
- Fondation Abbé Pierre, « L'état du mal logement en France, Cahier 1 Surpeuplement un problème de taille », 2018

Thématique Petite Enfance



Magazines et publications :

- Alterre Bourgogne-Franche-Comté (12/2017), 'Repères Santé et environnement : unis pour la vie', n°74
- Atelier Parisien d'urbanisme (APUR), "Retrouver une approche urbaine favorable à la santé : le cas des études d'impact en santé", juillet 2018, note n°132
- Centre d'écologie urbaine de Montréal, « L'urbanisme participatif. Aménager la ville avec et pour ses citoyens », (2015)
- IAU Île-de-France, ORS Île-de-France, "Territoires, incubateurs de santé ?", Les Cahiers, septembre 2014, n°170-171
- Epures, "Les démarches urbanisme favorable à la santé dans la Loire : retour d'expérience", Outils et procédures, octobre 2018, n°73
- Santé Publique France, "Dossier Empowerment des jeunes", La Santé en action, décembre 2018, numéro 446

Articles :

- Barles, S. (2011). Les villes transformées par la santé, XVIIIe-XXe siècles. Les Tribunes de la santé, 33(4), 31-37. doi : 10.3917/seve.033.0031.
- Boisvert, R. (2013). Réduction des inégalités sociales de santé : Dispositions actantielles et intelligence collective au service du développement des communautés. Nouvelles pratiques sociales, 26(1),197-214. <https://doi.org/10.7202/1024988ar>
- Bourillon, F. (2000). La loi du 13 avril 1850 ou lorsque la Seconde République invente le logement insalubre. Revue d'histoire du XIXe siècle, 20-21(1), 0-0. <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-du-dix-neuvieme-siecle-2000-1-page-0.htm>.
- Cantal-Dupart M., 03/2017, "Santé Publique et urbanisme", Les tribunes de la santé, n°56, p. 55 à 61
- Chevrier, E. & Panet-Raymond, J. (2013). La participation citoyenne pour développer un quartier. Nouvelles pratiques sociales, 26(1), 67-83. <https://doi.org/10.7202/1024980ar>
- Donzelot, J. & Mével, C. (2002). La participation : entre construction d'un pouvoir et accomplissement d'un devoir. Les corporations de développement communautaire et le développement social urbain. Lien social et Politiques, (48), 81-93. <https://doi.org/10.7202/007893ar>

- Jabot, F. & Roué Le Gall, A. (2017). "Quelle plus-value de la démarche d'évaluation d'impact sur la santé pour les politiques urbaines ?", Liens social et Politiques, (78), 112-131, <https://doi.org/10.7202/1039341ar>
- Laporte A, Ginot L. "La démarche d'évaluation d'impact sur la santé : un outil de réduction des inégalités ?", Bull Epidemiol Hebd., 2016;(16-17):313-9. http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2016/16-17/2016_16-17_6.html

Sites internet

- Site de l'OMS: <https://www.who.int/fr>, consulté le 22/03/2019
- Site de Ameli: « Améliorer l'observance. Traiter mieux et moins cher ». ImsHealth/Crip 2014,
- Site des Villes-santé de l'OMS: <http://www.villes-sante.com/oms-europe/villes-sante-oms/>,
- Site des Villes-santé de l'OMS : <http://www.villes-sante.com/>, consulté le 17/04/2019
- Site de l'ORS Auvergne-Rhône-Alpes : <http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org/index.asp>,
- Page de l'AURG sur les EIS : <https://www.aurg.org/eis/>, consulté le 12/07/2019
- <https://www.ehesp.fr/2014/09/16/nouveau-guide-agir-pour-un-urbanisme-favorable-a-lasante-concepts-outils/>
- Site de la Fédération française des diabétiques : <https://www.federationdesdiabetiques.org/>

ANNEXE : DETAIL DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EIS

	Recommandation	Objectifs	Pistes issues des ateliers
4	Prévenir / informer / Accompagner les problématiques de santé mentale	Donner les outils adaptés aux acteurs intervenants sur le quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils d'aide aux mamans pour prévenir les situations de surmenage et encourager celles qui s'investissent. • Les aider à investir l'espace public. • Renforcer le sentiment de sécurité dans le quartier et à ses abords. • Renforcer les dispositifs d'éclairage sur les parcours de l'Avenue Victor Hugo à la hauteur de l'ancien Collège. • Organiser plus de sorties avec les parents. S'appuyer sur les enfants pour créer du lien entre les parents. • Mettre en place des dispositifs d'accompagnement des bailleurs en matière de santé mentale. Idée d'un référentiel partagé. <p>Se structurer entre les acteurs intervenants sur le quartier pour faire remonter les besoins au CLSM.</p>
5	Faciliter le parcours résidentiel sur le quartier ou le territoire	Continuer à Améliorer les conditions d'habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Engager une nouvelle dynamique sur les locaux communs en rez-de-chaussée des immeubles / Usages pérennes – éphémères comme le soutien scolaire. • « Augmenter » les surfaces des appartements par la présence de locaux communs. • Imaginer de nouveaux dispositifs pour diminuer les incivilités/pacifier les conflits de voisinages. • La SDH souhaite remettre en place un dispositif commun aux bailleurs pour lutter contre les squats en lien avec la police et/ou la gendarmerie. <p>Améliorer les conditions d'accessibilité des montées Avenue Victor Hugo et Stendhal ou Offrir des conditions de logement dans un habitat adapté. La première option étant peu réalisable. La deuxième option est davantage réalisable et peut être pensée en lien avec le projet de résidence seniors.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les enjeux de vulnérabilité énergétique des montées situées rue Albert Camus et allée Jean Cocteau. • Améliorer le confort d'été pour les personnes les plus âgées ou les réloger. • Améliorer le parcours résidentiel au sein ou à proximité du quartier notamment des personnes âgées et les rares familles en situation de surpopulation. • Réloger les personnes vieillissantes ou porteuses de handicap physique habitant dans les immeubles non accessibles. • Proposer une offre dans les tours principalement ou développer une offre en logement social adapté aux personnes âgées sur le quartier. • S'appuyer sur des dispositifs intergénérationnels comme les Kaps de l'Afex. • Développer une offre en logement inclusif à destination des personnes âgées ou des personnes porteuses de handicap. • Redéfinir avec la Métropole le périmètre de mixité sociale inversé inscrit au PLUI sur le quartier.

	Recommandation	Objectifs	Pistes issues des ateliers
6	Favoriser l'appropriation des espaces publics, des jeux, des équipements	Adoucir les espaces publics pour les personnes les plus fragiles	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des animations des nouveaux aménagements sportifs extérieurs à destination des femmes. • Mieux protéger les enfants et les personnes âgées aux dangers de la circulation notamment à proximité du pôle petite enfance. • Rajouter des assises, un préau à proximité du pôle petite enfance. • Penser à des parcours protégés des intempéries : des cheminements « refuge » face au vent, froid, pluie, neige, etc. • Sécuriser les parcours, permettre des pauses • Renforcer les dispositifs anti-rodéo à l'intérieur. Requalifier la place Michel Coëtoux et l'avenue Victor Hugo en priorisant les aménagements autour de la crèche. • Améliorer les liens piétons entre le quartier avec ce pôle sportif Louis Maisonnat. • Continuer à désenclaver le quartier notamment à l'Est et au Sud sur le site de l'ancien collège. • Diversifier les publics du jardin partagé : ADOMA, Secours populaire. • Améliorer l'éclairage public des plateaux sportifs extérieurs (cystade, Street work out...). • Trouver les outils d'accompagnement adaptés pour les enfants seuls dans l'espace public.
7	Améliorer l'accès à une alimentation saine et aux produits de première nécessité	Améliorer l'offre commerciale de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre en jardin familiaux et partagé. • La ferme urbaine prévue dans la programmation de l'Ancien Collège comme lieu de sensibilisation pour les habitants et de point d'accès à une nourriture saine. • Intensifier le dispositif de paniers solidaires. • Favoriser l'ouverture d'un magasin bio ou en vrac à proximité du quartier. Sensibiliser à l'alimentation saine est une stratégie dans les premier mois/années de l'enfant. • Prévoir un lieu dédié dans le pôle enfance où les mamans qui le souhaitent peuvent allaiter et informer les parents sur les bienfaits de l'allaitement en matière de santé. • Sensibiliser les habitants à la fabrication de produits d'entretien maison avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Conforter l'offre commerciale locale à proximité du quartier. • Mieux connaître les besoins des habitants en matière de commerces. Ne pas oublier les besoins liés à la petite enfance. • Réfléchir au scénario d'accueillir à proximité du quartier la Banque alimentaire du Secours populaire aujourd'hui située dans le centre-ville dans des locaux non adaptés. • Réfléchir à des points de relais de distribution pour se faire livrer les produits de première nécessité de qualité.

	Recommandation	Objectifs	Pistes issues des ateliers
8	<p>Les îles de Mars-Olympiades : aller vers un quartier populaire durable</p>	<p>Préparer le quartier aux évolutions sociales et environnementales de demain</p>	<p>> <u>Lutte contre le réchauffement climatique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter les dispositifs d'ombrage aux abords du pôle petite enfance et dans l'espace public pour améliorer le confort des usagers des aires de jeux existantes, du city stade, du parc de la colombe, le long de l'Avenue Victor Hugo et de l'Avenue des Îles de Mars... • Réfléchir à des dispositifs de végétalisation des façades, de brumisateurs pour les enfants. • Réfléchir à la création d'un préau extérieur à la crèche. • Proposer aux sorties des écoles des espaces publics ombragés et frais. • Continuer à informer les concepteurs d'espaces publics et des équipements sur le moustique tigre, l'ambrosie, les espèces végétales allergènes. • Continuer à sensibiliser sur la surconsommation énergétique notamment dans les logements. <p>> <u>Gestion des déchets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à sensibiliser et à responsabiliser à la question des déchets pour anticiper les impacts du schéma directeur des déchets 2020-2030. • Réfléchir à la place de la nouvelle poubelle dans les appartements. • Engager le futur établissement petite enfance dans des démarches pédagogiques liées aux déchets (compost, couches lavables, tri). • Travailler sur le concept de compost dans cet équipement. Faire des liens avec la futur ferme urbaine. <p>> <u>Mobilités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie d'accès au quartier et à ces équipements avec tous les modes de transports (voitures, vélos, piétons, transport en commun). • Prévoir plus d'arceaux de vélo ou de box (sécurité) à proximité des équipements et des logements (à la demande des habitants). • Continuer les aménagements piétons et cycle sur l'Avenue Victor Hugo, l'Avenue des Îles de Mars et sur le site de l'Ancien Collège. • Réfléchir à une stratégie de stationnement globale. • Réfléchir à des possibilités de mutualisations de stationnement.
9	<p>Valoriser l'image des IDMO comme celle d'un quartier ressource à l'échelle du quartier/de la ville/ de la Métropole</p>	<p>S'appuyer sur les équipements et aménagements du quartier pour diversifier les usagers et créer les opportunités de rencontres avec des habitants extérieurs au quartier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les accès aux espaces publics et aux équipements du quartier depuis les quartiers environnants. Le rôle de quartier ressource sera renforcé quand le projet urbain sera achevé. • S'appuyer sur le pôle petite enfance pour ouvrir le quartier vers l'extérieur avec un nouveau public entrant dans le quartier. • Améliorer la signalisation, la visibilité des équipements du quartier depuis la rue. Indiquer leur temps d'accès (à pieds, en transport en commun). • S'appuyer sur le réseau des bibliothèques pour multiplier les échanges entre les quartiers. • Faciliter les liaisons interquartiers, entre les différentes aires de jeux de la Ville, pour inciter à la rencontre des familles, à la mixité sociale. • Renouveler les expériences d'actions culturelles participatives. • Continuer les événements, les visites du quartier au fur et à mesure de sa transformation ... • Développer des événements fédérateurs à l'échelle de la commune : tournois inter-écoles (sport, culture...) pour amener les enfants, les habitants de chaque quartier de se rencontrer. • Communiquer de façon large chaque événement du quartier ou de la commune. • Impliquer des habitants extérieurs aux projets de quartier (exemple participation au jardin partagé).

de **contrat**
VILLE
DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



CONTACT : Olga Braoudakis
olga.braoudakis@aurg.asso.fr

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

— V — V — V — V — V —
OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

21 rue Lesdiguières
38 000 Grenoble
04 76 28 86 00
accueil@aurg.asso.fr
www.aurg.org

